

Service de livraison, de réparation et de remplacement de bac de récupération des matières recyclables (bac bleu)

Dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective des matières recyclables, l'organisme Éco Entreprises Québec (ÉEQ), en partenariat avec Énergycycle, offre un service de livraison, de réparation et de remplacement pour les bacs bleus. Ce service à domicile est gratuit pour les bacs de récupération des matières recyclables et couvre notamment les demandes suivantes :

- Bac pour les nouvelles constructions ;
- Bac supplémentaire (justification nécessaire) ;
- Remplacement de bac perdu ;
- Réparation remplacement de bac brisé.

Demande de service pour le bac bleu résidentiel

Pour toute demande résidentielle, veuillez référer les citoyens à notre formulaire en ligne :



<https://www.energycycle.ca/formulaires>

Les citoyens devront alors laisser un numéro de téléphone cellulaire ou une adresse courriel pour recevoir les notifications et informations de suivi de service. Pour les citoyens qui n'ont ni téléphone cellulaire, ni adresse courrielle, ou pour ceux qui nécessitent un soutien informatique, vous devez les référer à notre service clients pour que nous puissions faire tous les suivis nécessaires.

Industries, commerces et institutions (non résidentiel)

Pour les industries, commerces et institutions (ICI), certaines restrictions s'appliquent. Seuls les ICI admissibles seront acceptés. Nous entendons par ICI admissibles ceux dont la quantité de matières recyclables générées **ne dépasse pas 6 bacs de 360 litres**. Les ICI doivent contacter le service clients d'Énergiecycle pour l'évaluation de leur admissibilité.

Information en vrac

- Tous les nouveaux bacs de récupération sont bleus et d'un volume de 360 litres ;
- En cas de remplacement, le bac doit être **complètement vide** car le bac remplacé sera repris. Ces bacs en fin de vie seront entièrement recyclés ;
- En cas de réparation, le bac ne doit pas être en surcharge (ni trop plein, ni trop lourd) ;
- Un bac à réparer ou à remplacer doit être **accessible** et **visible** : le technicien n'entrera pas dans les cours des citoyens ;
- Tout service sera effectué dans un **délai maximal de 20 jours calendriers** ;
- À la discrétion du technicien, un bac pourrait être réparé au lieu d'être remplacé et vice-versa ;
- Les nouveaux bacs appartiennent à ÉEQ. **Lors d'un déménagement, les bacs doivent rester sur place.**

Pour toute question concernant ce nouveau service, communiquez avec le service clients d'Énergiecycle :

info@energycycle.ca